

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 25 septembre de l'An Deux Mille Vingt-cinq à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 19 septembre 2025, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 24

Marie-Pierre BARIOU, Corine PÉRON, Sébastien THOMAS, Isabelle STEFANUTTI, Yves TYMEN, Marc RAHER, Henri SAVINA, Ronan KERVAREC, Philippe CORNEC, Marie-Thérèse HERNANDEZ, Jocelyne POITEVIN, Dominique TILLIER, Philippe LE MOIGNE, Christine TANGUY, Christelle DRÉANO, Isabelle CLÉMENT, Françoise PENCALET.

Pouvoirs : Bertrand POULMARC'H, pouvoirs à Dominique TILLIER
Sylvie VIGOIROUX-BUREL, pouvoirs à Christine TANGUY
Olivier DELBOT, pouvoirs à Françoise PENCALET
François GUET, pouvoirs à Marie-Pierre BARIOU
Frédéric LE LANN, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN
Gildas HÉMERY, pouvoirs à Christelle DRÉANO
André GUILLEMOT, pouvoirs à Philippe LE MOIGNE

Excusées : Anne-Marie KÉROURÉDAN, Katell CHANTREAU.

Secrétaire de séance : Ronan KERVAREC

DELIBÉRATION N° DEA-25-09-01

OBJET : Rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement – Année 2024

RPQS en annexe

Rapporteur : Henri SAVINA

Vu le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement annexé ;

Le décret n°95-635 du 6 mai 1995, complété par le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire l'établissement d'un rapport annuel des services publics relatif à la gestion de l'eau potable et de l'assainissement dans lequel sont présentés les indicateurs techniques et financiers de chaque service.

Le rapport sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) est donc un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Vu le porter à connaissance du Conseil d'exploitation du 8 septembre 2025,

Vu le porter à connaissance du bureau communautaire du 15 septembre 2025,

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, décide de :

- **PRENDRE ACTE** du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement établi pour l'année 2024.

Fait et délibéré le 25 septembre 2025.

La Présidente,
Jocelyne POITEVIN



Le secrétaire,
Ronan KERVAREC

